



Vade-mecum *élections professionnelles 2011*



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !



Table des matières

Elections pour les Commissions Administratives	3
NOUVEAU - Elections pour les Comités Techniques.....	3
Qui vote ? Pour quoi ?.....	3
Professeurs des écoles et instituteurs titulaires.....	3
Professeur des écoles stagiaires (PES)	3
Non titulaires, sous contrat de 6 mois minimum recrutés avant le 13 septembre.....	3
Le vote par internet en pratique	4
Sans identifiant, pas de vote !	4
Recevoir son identifiant	4
Récupérer son mot de passe	4
Les conditions du vote	5
Liste des kiosques de vote dans l'académie de Toulouse.....	5
Le site pour le vote.....	5
Tester la configuration (ordinateur) avant le vote	5
Votre messagerie professionnelle	6
Comment accéder à sa messagerie professionnelle ?	6
En utilisant le web :	6
En configurant son logiciel de courrier préféré :	6
Comment rendre sa messagerie plus pratique ?	7
Changer le mot de passe.....	7
Transférer des mails automatiquement	7

Du 13 au 20 octobre 2011, auront lieu les **élections des délégués et représentants du personnel**. La procédure sera entièrement informatisée. Voici quelques repères pratiques pour pouvoir voter dans de bonnes conditions.

Elections pour les Commissions Administratives

Les élections professionnelles permettront d'élire vos délégués du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des professeurs des écoles et des instituteurs pour vous représenter :

- à la CAPD (départementale) : mouvement, promotions, stages, temps partiels, disponibilités des PE et instituteurs...
- à la CAPN (nationale) : mouvement inter-départemental, affectations dans les COM, gestions des carrières des PE et instituteurs détachés...

NOUVEAU - Elections pour les Comités Techniques

Désormais, ces élections permettront aussi d'élire vos représentants du personnel aux Comités Techniques de l'Éducation Nationale pour vous représenter :

- au CTD (départemental), CTA (académique) : gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation), hygiène, sécurité, conditions de travail, respect des règles statutaires, développement des compétences et qualification professionnelle...
- au CTM (ministériel) : textes règlementaires, budget, statuts des corps, organisation et contenus du service public d'éducation...

Qui vote ? Pour quoi ?

Professeurs des écoles et instituteurs titulaires

4 votes à émettre : CAPD, CAPN, CTA, CTM

Professeur des écoles stagiaires (PES)

2 votes à émettre : CTA, CTM

Non titulaires, sous contrat de 6 mois minimum recrutés avant le 13 septembre

- Vous êtes sous contrat public (AVS sous contrat d'assistant d'éducation par ex.)
3 votes à émettre : CTA, CTM, CCP
- Vous êtes sous contrat privé (EVS par ex.)
2 votes à émettre : CTA, CTM

Le vote par internet en pratique

Sans identifiant, pas de vote !

Recevoir son identifiant

L'envoi d'une notice sous pli cacheté contenant votre identifiant se fera de trois façons :

- **dans les écoles et établissements** : pour la plupart des électeurs enseignants, l'identifiant sera envoyé à partir du 14 septembre sous pli cacheté aux directeurs d'école et chefs d'établissement. Il sera remis à chaque électeur dès réception contre émargement jusqu'au 28 septembre. Le 28 septembre, les enveloppes non remises et les bordereaux d'émargement seront renvoyés à l'inspection académique ou au rectorat à l'aide d'une enveloppe pré-timbrée.
- **A l'adresse personnelle** : pour les électeurs n'exerçant pas dans une école ou un établissement (titulaires mobiles par ex.), étant en congé long ou congé de formation, étant non titulaires (AVS et EVS), l'identifiant sera envoyé à l'adresse personnelle à partir du 14 septembre. Il sera fait de même pour les enveloppes non remises par les directions d'école.
- **Par voie électronique sur l'adresse professionnelle** : En cas d'impossibilité de transmission par les deux modalités ci-dessus, un lien unique sera envoyé à l'adresse professionnelle permettant l'attribution d'un identifiant.

Récupérer son mot de passe

La récupération du mot de passe se fera sur le « portail élections¹ » avant et pendant la période de vote. Pour cela, vous devrez saisir trois données :

- l'identifiant de vote
- le NUMEN
- les 6ème et 7ème caractères du n° de sécurité sociale correspondant généralement au département de naissance.

Le mot de passe est alors envoyé sur l'adresse de messagerie saisie par l'électeur sinon sur sa messagerie professionnelle. En cas de perte, cette opération peut être renouvelée jusqu'au dernier jour de vote.

ATTENTION ! Ce réassort sera possible jusqu'au 12 octobre à 8h, veille de l'ouverture du scrutin. Aucun réassort d'identifiant ne sera possible durant la période de vote.

¹ <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Les conditions du vote

Le vote électronique par internet se déroule **du jeudi 13 octobre 2011 à 10h au jeudi 20 octobre à 17h**, heures de Paris, **24 heures sur 24**. Il est possible de **voter depuis n'importe quel ordinateur** connecté à internet dans le lieu de son choix.

Des kiosques de vote pour les électeurs non équipés d'un ordinateur connecté à internet seront installés :

- dans les écoles de plus de huit électeurs, les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre 2011 de 9h à midi et de 14h à 17h ;
- dans tous les collèges, lycées, services administratifs et établissements publics d'enseignement supérieur les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre 2011, de 9h à 17h au moins ;

Chaque électeur peut se rendre dans n'importe quel kiosque muni de sa notice de vote.

Liste des kiosques de vote dans l'académie de Toulouse

Une liste des kiosques sera disponible à l'adresse
<http://www.ac-toulouse.fr/web/personnels/64-actualites.php?actu=16530>

Le site pour le vote

Un site internet spécifique, sécurisé a été mis en place pour le scrutin :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Tester la configuration (ordinateur) avant le vote

Pour voter, vous devez disposer d'un ordinateur connecté au minimum par ADSL. Il convient de vérifier si l'ordinateur utilisé sera compatible avec le site pour voter. Faites un test dès maintenant et au plus tard quelques jours avant la date du scrutin.

Un site dédié au test a été mis en ligne :

https://www.elections2011.education.gouv.fr/portal/browser_detect.html?siteLanguage=fr

Afin d'éviter les problèmes techniques, utilisez un ordinateur de l'école, faites appel à un animateur TICE ou aux services de la mairie si le test de la configuration est négatif.

Votre messagerie professionnelle

Nous avons tous une adresse mail professionnelle qui est différente de I-Prof. D'ailleurs I-Prof n'est pas une boîte mail mais un mur sur lequel écrit l'administration...

Ce service est fourni gratuitement par l'administration à tous ses agents.

Élément important, vous y recevrez les professions de foi pour les élections professionnelles d'octobre 2011 qui se feront cette année par vote électronique.

Comment accéder à sa messagerie professionnelle ?

En utilisant le web :

Allez à l'adresse <http://mailtls.ac-toulouse.fr>

Pour se connecter, la procédure est identique à celle de I-Prof² :

- Nom d'utilisateur : initiale du prénom + nom de famille (éventuellement suivi d'un chiffre)
- Mot de passe : NUMEN (ou le mot de passe que vous avez choisi si vous l'avez personnalisé)

En configurant son logiciel de courrier préféré :

Deux protocoles existent pour accéder à son courrier électronique en utilisant un logiciel installé sur son ordinateur : le POP ou l'IMAP. Lors de la configuration, il faudra choisir l'un ou l'autre.

Paramètres pour une connexion en POP :

- Identifiant : initiale du prénom + nom de famille (éventuellement suivi d'un chiffre)
- Mot de passe : NUMEN ou le mot de passe que vous avez choisi si vous l'avez personnalisé.
- Le nom du serveur POP est de la forme **recepX.ac-toulouse.fr** où X peut prendre les valeurs 1, 2 ou 3.

Paramètres pour une connexion en IMAP

- Identifiant : initiale du prénom + nom de famille (éventuellement suivi d'un chiffre)
- Mot de passe : NUMEN ou le mot de passe que vous avez choisi si vous l'avez personnalisé.
- Le nom du serveur IMAP : **mailtls.ac-toulouse.fr**

² L'annuaire académique des personnels, des écoles et des établissements est également accessible par la même procédure à l'adresse suivante : <http://ntds.ac-toulouse.fr/annuaire/Login.jsp>

Comment rendre sa messagerie plus pratique ?

Changer le mot de passe

Pour sécuriser votre adresse professionnelle, vous pouvez changer le mot de passe par défaut et ne plus utiliser plus votre NUMEN :

The screenshot shows the 'Mot de passe' (Password) section of the Sun Java System Messenger Express interface. The page title is 'Sun Java™ System Messenger Express' with a 'Bienvenue' (Welcome) message. The navigation bar includes 'Dossiers', 'Boîte de réception', 'Envoyé', 'Corbeille', 'Brouillons', 'Adresses', and 'Options'. The current page is '@ac-toulouse.fr: Boîte de réception'. On the left, a sidebar contains buttons for 'Résumé du compte', 'Informations personnelles', 'Mot de passe', 'Paramètres', 'Aspect', and 'Message de notification d'absence'. The main content area is titled 'Mot de passe' and contains the instruction: 'Utilisez ce formulaire pour modifier le mot de passe utilisé pour accéder à Messenger Express.' Below this, there are three numbered steps: '1. Entrez l'ancien mot de passe :', '2. Entrez le nouveau mot de passe :', and '3. Confirmez le nouveau mot de passe :', each followed by an empty text input field. At the bottom right of the form, there are two buttons: 'Modifier le mot de passe' and 'Réinitialiser'.

Après vous être connecté, lorsque vous êtes sur la page de messagerie, allez dans l'onglet Options puis Mot de passe. Dans la zone « Entre l'ancien mot de passe », saisissez votre NUMEN, puis votre nouveau mot de passe et le confirmer. Cliquer sur Modifier le mot de passe.

Transférer des mails automatiquement

Pour simplifier les choses, il est également possible de transférer ses mails professionnels vers son adresse mail personnelle :

- après vous être connecté, lorsque vous êtes sur la page de messagerie, allez dans l'onglet Options puis Paramètres. Atteignez la zone « Transfert de message ».
- Cochez « Activer la fonction transfert » et entrer la (ou les) adresse(s) mail de transfert.
- Enregistrez vos modifications.

The screenshot shows the 'Paramètres' (Parameters) section of the Sun Java System Messenger Express interface. The page title is 'Sun Java™ System Messenger Express' with a 'Bienvenue' (Welcome) message. The navigation bar includes 'Dossiers', 'Boîte de réception', 'Envoyé', 'Corbeille', 'Brouillons', 'Adresses', and 'Options'. The current page is '@ac-toulouse.fr: Boîte de réception'. On the left, a sidebar contains buttons for 'Résumé du compte', 'Informations personnelles', 'Mot de passe', 'Paramètres', 'Aspect', and 'Message de notification d'absence'. The main content area is titled 'Paramètres' and contains the instruction: 'Utilisez ce formulaire pour modifier le comportement de Messenger Express.' Below this, there are several sections: 'Suppression du courrier' with a radio button selected for 'Déplacer les messages supprimés vers' (set to 'Corbeille') and checkboxes for 'Vider le dossier lors de la déconnexion' and 'Retirer les messages supprimés de la boîte de réception lors de la déconnexion'; 'Messages envoyés' with a checked checkbox 'Lors de l'envoi d'un message, placer une copie dans' (set to 'Envoyé'); 'Brouillons de messages' with a dropdown menu set to 'Brouillons'; 'Répondre avec historique' with a checked checkbox 'Reprise automatique du message d'origine dans la réponse.'; and 'Transfert de message' with a checked checkbox 'Activer la fonction de transfert' and a text input field for the transfer address. At the bottom right of the form, there are two buttons: 'Enregistrer les modifications' and 'Réinitialiser'.